



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>jc</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 4 avril 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-04-076

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

2016-04-077

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. M. Hébert demande s'il y a un plan pour améliorer les chemins de gravier pour la sécurité des citoyens. M. Sudlow lui répond que ce n'est pas facile cette année car le dégel a commencé tôt et dure très longtemps. Il mentionne que l'on ne peut pas mettre de grosse machinerie sur les chemins en ce moment et qu'on a déjà dépensé près de 30,000\$ pour le dégel cette année, ce qui est un montant beaucoup plus haut que normal. M. Stairs ajoute que les chemins ne sont pas présentement impassables et que ceux qui étaient impassables ont été réparés. Il parle aussi de son ancien plan de faire paver le chemin Cedarville mais que la plupart des gens n'étaient pas d'accord avec cette idée. M. Lebrun mentionne que les chemins sont beaucoup mieux qu'ils étaient avant, et M. Jean R. Roy ajoute que l'asphalte à des endroits comme Montréal n'est pas mieux, et il a réitéré qu'Ogdén est une municipalité rurale. M. Hébert suggère que la municipalité s'informe sur les subventions qui pourraient être offertes par le gouvernement fédéral.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Fermeture de l'ancien chemin municipal (lot 5417 832) et achat par les propriétaires du matricule 1390 03 3862

CONSIDÉRANT QUE l'ancien chemin municipal (lot 5417 832) n'est plus en usage depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QUE M. Bradford Smith et Mme Johane Lefebvre qui sont propriétaires de la propriété avec matricule 1390 03 3862, étant une partie des lots 596 et 599 adjacente à cet ancien chemin municipal, se sont dit intéressés à acheter la portion du chemin municipal



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MWD</i>	<i>TC</i>

abandonné adiacente à leur propriété car elle représente l'entrée principale du chemin Rivière, mais que par erreur des arpenteurs, ce transfert du chemin municipal à ces propriétaires n'a pas eu lieu.

CONSIDÉRANT QUE les arpenteurs qui n'ont pas fait ce transfert correctement se sont engagés à défrayer les frais de notaire occasionnés par cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE la preuve a été démontrée qu'il devrait y avoir une servitude de passage sur cette propriété par la Ferme Gérald et Lise Routhier qui s'en sert pour accéder à terrain situé au lot no. 5 417 258;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Gérald et Lise Routhier demande que la municipalité lui consente une servitude de passage à son lot no. 5 417 258 avant que la vente de la propriété ait lieu;

CONSIDÉRANT QUE M. Routhier propose de partager les coûts de notaire pour la préparation des documents de servitude de passage, qui seront environ 500.00\$, donc un montant de 250.00\$ serait payable par la municipalité;

2016-04-078
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à la majorité du conseil
M. Joe Stairs, M. Jean R. Roy et M. Richard Roy ayant manifesté leur dissidence
Et M. le maire Michael Sudlow ayant voté en faveur de la résolution

QUE l'ancien chemin municipal (lot 5417 832) soit fermé et qu'il devienne propriété privé.

QUE le conseil donne son consentement à cette servitude de passage à la propriété de la Ferme Gérald et Lise Routhier, soit le lot no. 5 417 258.

QUE le conseil autorise la dépense d'un maximum de 300.00\$ pour payer la moitié des frais de notaire pour la préparation des documents de servitude de passage.

QU'une fois cette servitude accordée et enregistrée sur la propriété, le conseil autorise la vente de l'ancien chemin municipal aux propriétaires susmentionnés, tel que décrit par la rénovation cadastrale.

QUE l'ancien chemin municipal soit vendu aux propriétaires susmentionnés pour 1\$, et que les arpenteurs paieront tous les frais occasionnés par cette transaction.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Utilisation du téléphone cellulaire par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le maire n'utilise pas son téléphone cellulaire municipal car il s'est acheté un autre téléphone cellulaire et l'a donc retourné à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement aimerait utiliser ce téléphone cellulaire municipal au lieu de celui qu'il avait auparavant;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>JWS</i>	<i>RG</i>

2016-04-079

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'utiliser le téléphone cellulaire municipal qui était utilisé par le maire auparavant.

ADOPTÉE

6.4 Service de cartographie par la MRC

CONSIDÉRANT QUE les cartes de la municipalité doivent être mises à jour à la suite des changements survenus avec l'article 59 de la LPTAA et les Affectations de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a discuté avec l'urbaniste de la MRC qui offre ses services de cartographie afin de mettre à jour ces cartes, au prix maximal de 300.00\$;

2016-04-080

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à accepter cet offre de service fait par l'urbaniste de la MRC et autorise la mise-à-jour de ces cartes par l'urbaniste de la MRC, au prix maximal de 300\$.

ADOPTÉE

6.5 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François le formulaire d'adhésion pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 50 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désigné comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

2016-04-081

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise le paiement de 50 \$ pour l'adhésion au Cogesaf et désigne madame Sylvie Lefebvre comme représentante habilitée à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines

2016-04-082

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines organisée par la MRC de Memphrémagog en 2016.

QUE le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

QUE la Directrice générale est autorisée à préparer et poster un dépliant à tous les citoyens d'Ogden afin qu'ils puissent se prévaloir de cette offre.

ADOPTÉE

7.2 Demande du Parc Weir pour un permis sans frais

CONSIDÉRANT QUE le Parc Weir est un parc auquel bénéficie les citoyens d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Weir doit bientôt faire effectuer des travaux de modification ou d'installation septique, et que ces travaux seront très coûteux;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Parc Weir demandent que le permis qu'ils doivent obtenir de la municipalité afin de faire ces travaux leur soit émis sans frais;

2016-04-083

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre sans frais un permis de modification ou d'installation septique au Parc Weir.

ADOPTÉE

7.3 Groupe Cameron – traitement extérieur de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est situé à proximité du lac et à proximité de plusieurs arbres, il serait opportun de traiter l'édifice contre les araignées, les fourmis et les perce-oreilles;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Cameron nous offre de faire le traitement extérieur de l'hôtel de ville pour le même prix que nous avons payé l'année passée, soit de 425\$ taxes en sus, plus un rabais de 10% si le traitement est payé avant le 18 avril, amenant le total à 382.50\$ taxes en sus;

2016-04-084

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat pour le traitement avec la compagnie Groupe Cameron et de leur payer le prix de 382.50\$ taxes en sus avant le 18 avril 2016.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat pour abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Somavrac C.C. inc. au prix de 0.306\$ du litre, taxes en sus;

2016-04-085

Il est proposé par monsieur Richard Roy appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Somavrac C.C. inc. au prix de 0.306\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 45,900.00\$ taxes en sus.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>hmb</i>	<i>g/c</i>

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.2 Appel d'offres pour le rechargement

2016-04-086

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le rechargement des chemins déterminés par le comité de voirie et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ 5.37 kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt-deux (22) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2016.

ADOPTÉE

8.3 Utilisation du téléphone cellulaire d'urbanisme par l'employé de la voirie saisonnier pendant la saison 2016

2016-04-087

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire pour l'employé de la voirie saisonnier d'avoir accès à un téléphone cellulaire municipal pour qu'il puisse être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien téléphone cellulaire d'urbanisme pourrait être utilisé par l'employé de la voirie saisonnier pendant la durée de son mandat en 2016;

QUE le conseil autorise l'employé de la voirie saisonnier d'utiliser l'ancien téléphone cellulaire municipal d'urbanisme pendant la durée de son mandat en 2016, et seulement pour des appels concernant la municipalité.

QUE ce téléphone soit remis à la municipalité dès la fin du mandat de l'employé de la voirie saisonnier.

ADOPTÉE

8.4 Niveleuse pour la saison 2016

2016-04-088

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2016-03-057, le conseil a demandé d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a reçu des prix pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2016, et que le prix le plus bas est de 125\$ par heure;

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à utiliser une compagnie pour les travaux de nivelage de la municipalité pour la saison 2016, au taux horaire maximal de 125\$ par heure, taxes en sus, et pour un montant maximal de moins de 25,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Emprunt du camion municipal Ford pour l'arrosage des arbres plantés la journée de plantation pour le plan d'embellissement d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le maire Michael Sudlow et le comité d'embellissement d'Ogden ont organisé une journée de plantation des arbres et recherchent des volontaires pour assister à cette plantation qui aura lieu un samedi;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lws</i>	<i>TC</i>

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, a offert de faire volontairement l'arrosage des arbres plantés cette journée-là, et pour ce faire aurait besoin d'utiliser le camion municipal Ford pour transporter le réservoir d'eau;

2016-04-089 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à utiliser le camion municipal Ford aux fins d'arroser les arbres plantés la journée de plantation pour le plan d'embellissement d'Ogdén.

ADOPTÉE

8.6 **Acceptation de la soumission pour un nouveau camion municipal**

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour l'achat d'un nouveau camion;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de l'entreprise Magog Concept Chrysler Inc. pour un nouveau camion Dodge Ram 1500 au prix total de 27,100.00\$, taxes en sus;

2016-04-090 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la soumission de l'entreprise Magog Concept Chrysler Inc. pour un camion Dodge Ram 1500 au prix total de 27,100.00\$, taxes en sus, et autorise la directrice générale à payer ce prix d'achat à l'entreprise Magog Concept Chrysler Inc.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

ADOPTÉE

8.7 **Compte rendu de la réunion du comité de voirie**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 30 mars dernier.

8.8 **Réclamation à Bell pour dommages causés au ponceau 1550-0**

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de travaux d'implantation de câbles Bell effectués par les employés de Bell, le ponceau 1550-0 appartenant à la municipalité d'Ogdén a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogdén a dû procéder aux travaux nécessaires pour réparer les dommages subis suite aux travaux effectués par Bell et que les frais encourus sont au montant de 3,909.66\$;

CONSIDÉRANT QU'une réclamation a été faite à la compagnie Bell et que celle-ci a offert de payer à la municipalité cinquante pourcent (50%) du montant total réclamé, donc un montant total offert de 1,954.83\$;

2016-04-091 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre faite par la compagnie Bell, pour le montant de 1,954.83\$ en règlement final de ces dommages causés à ce ponceau.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>TC</i>

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 57,148.43\$ et les salaires s'élèvent à 10,300.31\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 67,428.74\$.

2016-04-092

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 54,160.85\$;

2016-04-093

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 avril dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (1^{er} trimestre)

2016-04-094

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 1^{er} trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,497.08\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	832.47\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	832.47\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	832.47\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	832.47\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	832.47\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	832.47\$

ADOPTÉE

9.4 Dépôt des états financiers 2015 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2015 ainsi que le rapport du vérificateur.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jws</i>	<i>Jo</i>

10. ADMINISTRATION

10.1 Atelier de formation 2016 – Sygem

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fonctionne avec le système Sygem en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech invite la directrice générale à son atelier de formation Sygem 2016 et que c'est une journée qui permet entre autres de nous informer sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels, d'apprendre différents trucs et astuces sur l'utilisation de Sygem et d'échanger avec des gens de notre région qui utilisent les logiciels Sygem;

CONSIDÉRANT QUE la formation se tiendra à Sherbrooke le 4 mai 2016 et les frais d'inscription sont de 220\$ par participant, taxes en sus;

2016-04-095
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cet atelier de formation Sygem 2016 se tenant le 4 mai 2016.

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 220\$ taxes en sus et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier de formation.

ADOPTÉE

10.2 Résiliation de la résolution no. 2016-03-068 concernant la bourse de stage

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2016-03-068 autorisant la Directrice générale à déposer une demande de bourse de stage doit être résiliée car la municipalité aurait à payer l'adhésion à une organisation afin de pouvoir faire la demande et le conseil a décidé que les chances d'obtenir cette bourse n'étaient pas assez hautes pour justifier cette dépense;

2016-04-096
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no. 2016-03-068 soit résiliée.

ADOPTÉE

10.3 Proclamation de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssate.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>lmw</i>	<i>te</i>

2016-04-097

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité d'Ogden et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

10.4 Rencontre pour le régime d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec et Mallette actuaires inc. organisent une rencontre pour le Régime d'assurance collective de la municipalité à laquelle ils convient la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre d'un avant-midi se tiendra à Bromont le 11 avril 2016 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2016-04-098

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 11 avril 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉE

10.5 Entretien du parterre à l'hôtel de ville

2016-04-099
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE Jean-François Vermette soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2016.

QUE la Municipalité paiera 40\$ par tonte à M. Vermette pour ses services, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit fait adéquatement. Le débroussaillage avec le taille-bordure dans les fossés sera fait au tarif de 18\$ par heure.

ADOPTÉE

10.6 Demande de contribution financière pour le projet jeu d'eau au parc Beebe Memorial

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Association des loisirs de Stanstead planifie un projet jeu d'eau qui sera construit au parc Beebe Memorial et demande une contribution financière de la Municipalité d'Ogden;

2016-04-100
Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution financière de 2,000.00\$ au comité de l'Association des loisirs de Stanstead pour le projet jeu d'eau au parc Beebe Memorial.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
JWA	TC

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Ogden ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

- CONSIDÉRANT QUE** les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, sont embauchés pour la saison 2016 pour assurer notamment :
- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog, sur le lac Memphrémagog;
 - l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
 - l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance* (Loi sur la qualité de l'environnement)
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (Loi sur les terres du domaine de l'État)
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2016-04-101

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE les patrouilleurs nautiques, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux et Antoine Lefebvre, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

11.2 Entente avec Shawn Palmer pour la saison 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente avec Shawn Palmer pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2016, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

2016-04-102

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE l'entente est approuvée telle que présentée et que le maire et la directrice générale sont autorisés à la signer pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

11.3 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal no. 2014-09 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination, par voie de résolution, de préposés à son application;

2016-04-103

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QU'Ann-Marie Galvin, Vickie Comeau, Paul Carignan et Shawn Palmer soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>AmS</i>	<i>JA</i>

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage d'embarcation.

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé responsable d'un quai public.

QUE la patrouille nautique de la MRC soit chargée de l'application du règlement no. 2014-09.

QUE le Quai de Cedarville soit reconnu comme poste de lavage sur le territoire.

ADOPTÉE

11.4 Formation du préposé au lavage d'embarcations

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre aux employés des descentes à bateaux une formation sur le lavage des embarcations et la prévention des espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est une présentation différente de l'an dernier qui vise à sensibiliser les intervenants et à uniformiser les pratiques et un représentant du Conseil québécois des espèces envahissantes y sera présent pour bonifier la formation avec des spécimens à observer;

CONSIDÉRANT QUE cette formation serait très intéressante et utile pour le préposé au lavage M. Shawn Palmer;

CONSIDÉRANT QUE cette formation d'un matin est gratuite et aura lieu au mois de mai à Magog;

2016-04-104

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

D'autoriser le responsable du poste de lavage, M. Shawn Palmer, à assister à cette formation gratuite.

DE rembourser à M. Palmer les frais de déplacement au taux de 0,50\$/ du km.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Paiement des intérêts à la SQ

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2015-09-225, le conseil de la municipalité d'Ogdén avait autorisé le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté, et les autres municipalités de la MRC qui sont desservies par la SQ ont fait de même;

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités de la MRC qui sont desservies par la SQ ont maintenant convenu de payer les factures d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le dernier relevé de compte pour les intérêts daté du 31 mars 2016 indique que le montant dû est de 1,211.83\$;

2016-04-105

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à la majorité du conseil

M. Joe Stairs, M. Alain Carrier et M. Robert Lebrun ayant manifesté leur dissidence
Et M. le maire Michael Sudlow ayant voté en faveur de la résolution

QUE le conseil de la municipalité d'Ogdén autorise le paiement des intérêts pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte du 31 mars 2016 pour le montant total de 1,211.83\$.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MMS</i>	<i>TC</i>

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2016.04 intitulé Règlement n° 2016.04 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 10, Définitions, en y ajoutant la définition d'un lac et d'un cours d'eau, et en modifiant l'article 52, Secteurs d'interdiction à l'exploitation forestière, en y remplaçant le premier alinéa.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2016-04-106
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2016.04 intitulé « Règlement n° 2016.04 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption - Règlement n° 2016.05 intitulé Règlement n° 2016.05 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant les articles 10, 39 et 40, et en y ajoutant l'article 46.2, Dispositions relatives aux nouvelles installations d'élevage porcin et à l'agrandissement des installations d'élevage porcin existantes.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2016-04-107
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2016.05 intitulé « Règlement n° 2016.05 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption - Règlement n° 2016.07 intitulé Règlement n° 2016.07 d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission de permis de construction en y ajoutant la note 6 à la fin du tableau de l'article 7, Conditions d'émission de permis de construction.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>hwb</i>	<i>TC</i>

2016-04-108

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le règlement n° 2016.07 intitulé « Règlement n° 2016.07 d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6» est adopté.

ADOPTÉE

13.4 Avis de motion – Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de décréter les modifications nécessaires à la mise en conformité du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 à celui du gouvernement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement no. 2008.03 en matière de contrôle et de soin des animaux

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2008.03 en matière de contrôle et de soins des animaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'enlever les références à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne qu'il y a eu une rencontre entre lui-même, la directrice générale et deux (2) représentants de la Société des Animaux des Frontières afin de travailler sur une nouvelle entente. La SAFAS en discutera à leur prochaine réunion et nous redonnera des nouvelles. M. Sudlow parle de la formation concernant les OBNL à laquelle il a participé aux bureaux de Monty Sylvestre. Il mentionne aussi que la première rencontre du nouveau comité consultatif en environnement aura lieu le 18 avril et qu'il y aura une visite du marais de Marlington lors cette rencontre.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow dit que lors de la rencontre à la MRC, il y a eu discussion au sujet de la période de dégel et du fait que ça devrait être les MRCs qui décident quand le dégel commence. M. Sudlow mentionne aussi la présentation faite par le chef pompier de la MRC de Lac St-Jean Est concernant la formation d'une Régie pour la protection incendie, une idée qui semblerait être avantageuse pour Ogdén.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>mb</i>	<i>ve</i>


16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question posée.

2016-04-109 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 59 minutes.


Michael Sudlow
Maire


Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière